

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Forêt privée de Mognéville, des aménagements fonciers pour optimiser la gestion des parcelles

La commune meusienne de Mognéville compte environ 1 200 ha de forêt, dont environ 550 ha de petite forêt privée. A l'occasion d'une succession, la Safer Lorraine (devenue Safer Grand Est) y avait fait l'acquisition de 21 ha de parcelles forestières. Suite à deux appels à candidatures en 2018 puis 2019, 65 parcelles, allant de 12 a à près de 6 ha, ont été attribuées à 20 acquéreurs riverains. Arnaud Apert, propriétaire sylviculteur, est l'un d'entre eux.

Déjà propriétaire de 50 ha de forêt constitués progressivement depuis la tempête de 1999, Arnaud Apert s'attelle depuis une vingtaine d'années à la structuration foncière de son domaine : « A Mognéville, les micro-propriétés forestières, essentiellement peuplées de chênes, sont complexes à gérer. La tempête de 1999 a montré la complexité d'en trouver les limites de propriété et les difficultés liées à leur exploitation. Depuis, je m'attache à créer un massif cohérent pour en favoriser sa gestion. C'est pourquoi j'ai porté ma candidature auprès de la Safer Grand Est sur des parcelles me permettant de faire des jonctions avec l'existant pour créer un ensemble forestier ». Grâce notamment aux garanties apportées sur la gestion durable de sa forêt (Plan Simple de Gestion), Arnaud Apert a ainsi pu acquérir près de 6 ha supplémentaires. « Le travail de nettoyage suite à la tempête puis de régénération des peuplements est un processus long. Il m'a fallu près de 20 ans pour exploiter les chablis, essentiellement en bois de chauffage. Mon objectif était de parvenir à un parcellaire regroupé et donc plus fonctionnel » souligne-t-il.

Dans le cadre de l'élargissement de ses missions, la Safer Grand Est s'est dotée en 2017 d'un pôle forestier. Sa vocation est de favoriser une gestion durable des forêts lors de mutations foncières et de contribuer à l'amélioration de la mobilisation du bois. Grâce à sa maîtrise des enjeux réglementaires et à son expertise, ce pôle gère l'ensemble des opérations forestières du Grand Est, qu'il s'agisse d'estimation, d'inventaire, de transmission, de médiation ou encore d'aménagement foncier. Bertrand Baur, conseiller forestier à la Safer, a accompagné cette opération d'envergure : « L'enjeu consiste à construire des unités de gestion en fonction des projets des candidats et de leur localisation. L'opération de Mognéville a nécessité de nombreux échanges avec les riverains. La Safer a par ailleurs mis en place une commission forestière consultative, pour intégrer la profession forestière dans ses démarches, qui se réunit en amont du comité technique départemental. Ainsi, les différents acteurs forestiers formulent un avis sur les candidatures et apportent une réponse collective conforme aux enjeux de la profession » explique-t-il. A ce sujet, Arnaud Apert souligne : « Cette commission permet d'avoir une vision globale qui répond à la logique sylvicole. En ce qui concerne l'accompagnement des conseillers Safer sur l'opération de Mognéville, j'ai pu apprécier leur écoute et leur professionnalisme qui ont permis un partenariat constructif ».

Légende photo : Arnaud Apert, propriétaire sylviculteur à Mognéville